LECTURES SUR LES SOCIETES DE BIENFAISANCE,

Adressées aux Familles, aux Societes, aux Professions, au commerce et a toutes les classes.

PAR LE REDACTEUR DU MONITEUR MENSUEL.

SECONDE LECTURE.

Nous avons parlé précédemment des bienfaits pratiques que procurent les Sociétés de Bienveillance et des eventualités qu'elles sont calculées à rencontrer. Arrêtons nous un moment pour voir si ces éventualités vallent la peine qu'on y pourvoie. Si elles ne le méritent pas, nos efforts seront vains et nos arguments n'auront aucune portée; mais si, au contraire, notre auditeur peut en reconnaitre l'importance à l'aide de nos remarques et en y réflechissant un peu, alors nous continuerons d'ecrire dans l'espérance d'être écouté avec attention.

Quoique les Sociétés Bienveillantes aient pour objet d'obvier aux maux qui resultent de la viellesse, des infirmités et de la mort, leur but principal est de secourir pendant la maladie qui produit nécessairement les autres consequences. Nous parlerons donc dabord du prix inestimable de la santé—

"The poor man's riches, and the rich man's blessing."

Nous n'avons rien d'aussi précieux que le santé, parceque elle seule nous permet de jouir de la vie et de tous les avantages. Que pouvons nous faire, quelles jouissances pouvons nous avoir sans la santé? Toutes choses égales d'ailleurs nos facultés d'agir ou de jouir sont en proposition de sa vigueur, et diminuent à mesure qu'elle s'affoiblit. La fortune, les honneurs et les autres avantages de la vie ne sont rien sans elle. Les mets les plus recherchés les fruits les plus délicieux quand nous sommes en santé, n'ont plus aucune saveur et ne produisent que dégoût desque la maladie a détruit l'appétit. Et l'épicurien blasé pourrait affrir volontiers son or au mendiant en échange de son excellent appétit. Le riche invalide est pauvre parcequ'il ne peut pas jouir de ce qu'il possède, mais l'homme en santé est riche parcequ'il a la source de la vie et les facultés qui rendent heureux. Il est vrai que nous ne savons pas toujours apprécier la santé ni en faire un bon usage et ce n'est souvent que lorsqu'on l'a perduc qu'on en connait la valeur. Combien de gens avons-nous entendus dire qu'ils donneraient tout au monde pour recouvrer ce don le plus précieux du créateur qu'ils avaient si follement sacrifié? Amaigris, en proie aux ravages de la maladie et près de s'éteindre ils n'avaient plus qu'un veu, celui d'en jouir quelque temps encore.

Puisque la santé procure le bonheur, puisque elle est le bien le plus précieux que nous ayions, quelle plus quande folie que de la dépenser mal-àpropos comme font des milliers d'hommes. La conduite d'Esaü est de la sagesse à coté de cette extravagance qui en entraine un si grand nombre à échanger leur force physique pour une foiblesse prématurée, à sacrifier même leur vie pour un plaisir momentané.

C'est parceque la santé est un bien précaire, mélangé de souffrances et d'inconvenients qui en troublent la possession, que de tout temps on s'est plus ou moins occupé des moyens de la conserver et depuis un siècle et demi les savants et les hommes philanthropes ont porté leur attention vers les Sociétés Bienveillantes comme étant un moyen efficace de prévenir et de secourir les infortunes qui résultent de la perte de la santé.

Voyons en peu de mots l'histoire des Sociétés de Bienveillance.

Il parait qu'on a su apprécier les avantages des associations qui se rapprochent par leur nature des sociétés bienfaisantes à une époque déja fort ancienne et il est plus que probable que des associations ayant pour objet de pourvoir aux besoins d'un petit nombre, par des contributions plus generales, étaient nombreuses avant même la conquête des Normands, en l'année 1063. Mais le défaut d'instruction et la rareté des écrivains d'alors ont été cause que le témoignage de l'existence de beaucoup de ces institutions n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hicks, dans son Thesaurus, fait mention de quelques unes de ces sociétes dont les règlements sont encore conservés dans la langue originale des Saxons. Les règlements sont curieux et prouvent combien elles ressemblaient en principe aux sociétes modernes de bienfaisance. Il s'en fonda une a Cambridge composée de nobles et de gentilshommes. Les corporations sociales des Anglo-Saxons, dit Turner, paraissent avoir été en somme, "des associations bienfaisantes de contribution et de secours mutuel pour rencontrer les besoins pecuniaires que demandaient continuellement, les maladies, les enterrements, les poursuites, les amendes et pour rencontrer d'autres paiments et d'autres demandes." Ses sociétes paraissent avoir été encouragées par des personnes de rang. Le conte et la contesse de Northumberland ainsi que leur fils ainé, étaient membres de la Société de St. Christophe à York. En examinant les curieuses transactions de ces anciennes sociétés, nous voyons que les corps de métier, les fraternités, les compagnies étaient instituées par un consentement mutuel d'amis et de voisins, pour nul autre but que de secourir les frères dans le besoin. De pieuses pratiques étaient cependant l'accompagnement obligé de ces institutions. Après la conquête, les corporations furent instituées dans la fin expresse de promouvoir la religion, la charité ou le commerce. Quelque simples qu'elles paraissent à leur origine, c'est de ses sociétes que sont venues les differentes compagnies et les corporations municipales du royaume de la Grande-Bretaque. Elles étaient fondées par licence du roi et supportées par les contributions spéciales de leurs membres.

Parmi les ordonnances de la Société de Ste. Catherine à Coventry (fondée sous le règne de Edouard III.,) nous trouvons les règlements, cités par Dugdale, qu'il appellé "mémorables" et "caractéristiques du bon gouvernement, de la dévotion de la charité et de la concorde qui existaient dans ce temps-là."

"Si un membre souffre par le feu, l'eau, le vol, ou quelqu'autre calamité, la société doit lui prêter une somme d'argent, sans intérêt.

"S'il est malade ou infirme par la viellesse, il doit être supporté selon son état, par la société.

"Nul n'est admis, s'il est connu comme felon, homicide, joueur, sorcier, ou hérétique.

"Si un membre se livre à de mauvaises habitudes, il doit être reprimandé, et expulsé, s'il est incorrigible.

"Ceux qui meurent pauvres, sans moyens de se faire enterrer doivent l'être aux frais de la société.

"Les membres ne doivent pas fréquenter les tavernes."

Quelques unes de ces sociétés semblent n'avoir pas été moins adonnés aux fêtes et aux rejouissances que quelques uns des clubs modernes. Les membres s'assemblaient généralement chaque année pour quelque spectacle. Il y a dans le *Livre-noir* un curieux rapport de la fête anniversaire de la société de la saintecroix a Abington. Il y est dit que "la société tenait sa fête tous les ans le troisième jour de mai et qu'elle conviait douze prêtres et douze musiciens pour chanter un chant funèbre. A une de ces fêtes (23me de Henri VI.,) ils avaient 6 veaus, 16 agneaux, 800 œufs, beaucoup d'autres mets, des crêmes, de la fleur, en outre de beaucoup de choses qu'apportaient leurs serviteurs, puis des spectacles, des amusements et des jeux de Mai, pour captiver les sens des zélés spectateurs et inviter le peuple à plus de libéralité. Les jeux représentaient l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les personnages étaient amenés sur la scène, selon la fantaisie du poete, qui les faisait converser ensemble. Un exemple de ces jeux appelé *Corpus Christi* se voit dans Stephen (addition to the Monasticon). Les sociétés faisaint aussi des charités annuelles, des dispensations aux pauvres, s'occupaient de trouver des logiments, et des amusements pour les étrangers, et faisaient encore d'autres œuvres de charité."

Passons maintenant aux sociétés modernes de bienveillance.

Il est difficile de dire à quelle époque ces sociétés ont été établiés telles qu'elles existent aujourd'hui. Leur histoire est probablement demeurée enfouie dans des documents, en leur possession, perdus ou détruits pour la plupart. Cependant il existe encore une société à Londres qui date d'aussi loin que l'année 1715.

Ce fut en 1773 qu'on attira dabord l'attention de la législature sur la sagesse qu'il y aurait a protéger et à encourager ces institutions, qui ont produit depuis sous leur protection tant de bien à cette classe de la société qui, par bonheur comprend qu'il n'y a pour elle de bien-être durable sans frugalité ni prudence. Mr. Dowdeswell, présenta une requête à la Chambre des Communes, qui fut supporteé par Sir George Saville, Edmund Burke, Dr. Benj. Franklin, Mr. Wedderburn, Solliciteur Général de sa Majesté, et ensuite Lord Loughborough. Cette requête passa a la Chambre des Communes mais fut rejetée à la Chambre des Paires.

En 1825 un comnité choisi de la Chambre des Communes fut nommé pour considérer les différentes lois passées en 1793, 1795, 1803, 1809, 1817 et 1819. La premiere loi passée (en 1793) disait, que la protection et l'encouragement des sociétés de bienveillance dans ce royaume en assurant par des contributions volontaires des fonds suffisants pour la soutien et le support mutuel de leurs membres dans la viellesse, la maladie et les infirmités est de nature à produire de très bons effets en augmentant le bien-être des individus et en diminuant les charges publiques. Elle statuait "qu'il serait légal pour un nombre quelconque de personnes dans la Grande Bretagne de se réunir et de se former en société dans le but de prélever de temps en temps, par des souscriptions ou des contributions volontaires des membres de toutes telles sociétés, un fonds suffisant pour le soutien de leurs membres, dans la viellesse, la maladie, et les infirmités," etc. Puis venaient d'autres détails. Plus tard en 1825 on fit plusieurs amendements de peu d'importance, et durant cette periode pas moins de 9,672 sociétés furent fondées. En 1829 et 1832, un Acte du Parlement fut passé qui confirmait et amendait tous les autres actes de la 10me Geo. IV., cap. 26. Aujourd'hui (1854) tous les actes anterieurs relatifs aux sociétés bienveillantes sont compris en un seul passé sous le règne de sa presente Majesté, la Reine Vistoria et connu comme 3 et 4 Vic. c 73, et 7 et 8 Vic. c. 110. Telle est en peu de mots l'histoire des sociétés modernes et il est bon de faire remarquer que tous les actes cités plus haut ne doivent s'appliquer qu'au royaume uni de la Grande Bretagne et d'Ireland.

Ce sujet a été traité avec soin par beaucoup de nos meilleurs écrivains sur l'Assurance. Nous mentionnerons entre autres, De Parcieux, Ausel, Jones, Maseres, Bailey, Milne, John DeWitt, W. Morgan (officier de la Société Equitable d'Assurance de Londres), McCollough, qui demontrent, tous les incalculables avantages qui découlent des sociétés bienveillantes. Et tous ceux qui n'ont de ressource que dans leur état de santé et leur travail doivent sentir le prix de ces sociétés qui les mettent à l'abri de la gène lorsqu'ils sont malades et gisant sur un lit de douleur. C'est alors qu'ils en reconnaissent qu'ils en éprouvent l'efficacité. Moralement considérées, ces sociétés donnent des habitudes d'économie et d'industrie, outre que ceux qui font des dépots dans des sociétés bienviellantes peuvent désormais ne plus craindre le dénuement et la misère qui suivent les maladies prolongées. *Au point de vue philosophique* et physique, on ne peut nier qu'elles n'aient une influence sanitaire, car l'action de l'esprit sur le corps est si puissante qu'on ne peut douter que l'anxiété d'un malade qui redoute les privations et la misère pour lui et sa famille est de nature à augmenter sensiblement la sévérité de la maladie et a rendre le rétablissement plus douteux. C'est donc une mesure providentielle propre à procurer en tout temps l'aisance et la tranquilité de l'esprit.

J'avais l'intention de m'étendre dans cette lecture sur le taux que les sociétés de bienveillance doivent adopter pour garantir leur durée, mais le temps ne me le permet pas. Je me contenterai de remarquer que les taux tels que, adoptés par la Société Bienveillante Américaine Britannique sont basés sur les données fournies par les auteurs nommés plus haut. Ils sont aussi corrects qu'il soit possible, et de fait, considérés comme faisant autorité par tout le monde. Ils assurent tous les avantages qui découlent de toute autre société bienfaisante, et de plus un bénéfice à la mort. Quand un père devient incapable il reçoit un bénéfice par semaine et quand il devient la victime de ce destructeur chagrin la société pourvoit a ses derniers besoins. Ce destructeur tant redouté n'est jamais bien vu. Mais il ne visite pas seulement le veillard au milieu de ses peines, mais aussi le jeune homme au milieu de ses espérances et l'enfant entouré des objets de ses joyeux amusements. De tous cotés et sans relâche il livre assault à la vie et à la santé. Ni les endroits les plus secrets ni les lieux les plus saints ne sauraient nous protéger contre ses atteintes. Il pénètre aussi bien dans les prisons pour enlever le coupable dans les fers comme il envahit le palais des rois pour terrasser les monarques couronnés; il s'entroduit dans le cabinet de l'étudiant, que la science regrette deja, il retourne aussi dans la famille en deuil pour en augmenter les chagrins. Il enlève même, sans cérémonie, l'amant ou la fiancée au milieu des joies nuptiales. Point de partialité chez lui. La fraicheur de la beauté se flétrit à son approche, et les lauriers de la gloire disparaissent à son souffle. C'est le conquerant sur tout, et nous devrons bientot nous ranger sous ses pâles trapeaux. Beaucoup de ceux que nous avons aimés et servi, dont le regard plein de vie semblait promettre une longue suite d'années sont tombés tout-à-coup frappés au cœur par une arme invisible, en implorant un secours desespéré. Ils avaient de profondes affections, de vives espérances de brulantes sympathies mais ils ne sont plus. Vous vous rappelez, sans doute avec quelle apparence de gaité et avec quelle agilité ils parcouraient les champs, les bois et les rues. La jeunesse romantique entendra encore murmurer dans la forêt; les flots se soulèveront encore à la vue du spectateur enchanté; mais leurs oreilles, à eux, n'entendront plus ces doux murmures de la forêt, et leur regard ne sera plus attiré par la beauté des fleuves et des rivières. Ils sont allés dans le royaume sans limites où l'on n'entend ni le bruit des torrents, ni les échos des bois et où le silence éternel ne peut-être interrompu sans l'ordre du Tout-Puissant.

Sachant donc que nous ne pouvons jouir toujours de la vie et de la santé—que tout change ici-bas—qu'aujourd'hui nous sommés dans l'abondance et demain dans la pauvreté quelle n'est pas l'importance de ce préparer à ces événements, de préparer l'âme pour un autre monde—de nous prémunir contre la maladie et ses souffrances—de montrer par notre exemple à ceux qui nous entourent, et qui nous sont chers à combattre les préjudices et l'opposition du monde—de contribuer autant que possible à soulager les maux de nos parens et de ceux qui nous sont unis par les liens de la fraternité humaine. Tel est le grand objet des sociétés bienveillantes. Leur puissante influence a été sentie dans toutes les parties du monde civilisé. Lorsque nous regardons autour de nous pour en considérer les heureux effets—lorsque nous voyons l'homme fort que la maladie à renversé jouir de ces bénéfices—le pauvre ouvrier abattu par les souffrances recourir a cette même fondaire reconstituante pour en éprouver un soulagement efficace, nous sommes forcés de dire qu'il n'existe aucune raison de ne pas s'intéresser à l'une des plus nobles institutions du jour. Nous espérons que celui qui lira ces lectures pensera à la valeur de la société et qu'après mure délibération il dira, "moi aussi je vais devenir membre de la société bienveillante."

Nous traiterons dans notre prochaine lecture, des taux, de la théorie des probabités et de l'intérêt monétaire.

A. J. H. Phillips, Ecuier,
Secrétaire de la S. B. C.

Monsieur,—Il n'est question ici que de la société de Bienveillance Canadienne, établie dernièrement à Montreal, dans un but de protection mutuelle, grande et noble pensée, qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue et qui trouvera de l'echo dans le cœur chretien, et compatissant, institution morale et fraternelle, qui semble prendre pour motto, ces paroles du grand maitre, *entre-aidez vous les uns et les autres*. Le peuple applaudit et benit cette institution *et voit avec joie le jour qui l'unit à ses* frères de Montreal, et le fait marcher sous un drapeau, qui n'admet pas le mal, mais au contraire le repousse avec force, et prêche le bien, le beau, et le grand.

Quebec ne demeurera pas en arrière de Montreal, et prouvera à cette dernière que si elle a conçu une noble pensée, elle la capitale, sa sœur est capable de la ressentir en s'enrolant sous le motto, "*Union et fraternité*." Que tout homme de bien, d'influence, de religion donne l'exemple, qu'il se rende au No. 7, Rue Haldeman, au bureau local, chez Graveley & McKay. Ecrs., avocats, et agents de la société, et qu'il prenne un certificat qui l'unira comme moi, à cette bienveillante institution.

Votre serviteur,

MISKA.

Moutréal, 1re Mars, 1854.

M. le Rédacteur,—Permettez-moi de vous exprimer le satisfaction que j'éprouve des succès rapides de notre philanthropique société. Trois mois à peine se sont écoulés depuis sa fondation, et deja la faveur et l'encouragement du public, ont tellement établi sa position, et assaré sa stabilité qu'il n'y a plus de doute sur la réalisation de vos espérances rélativement au bien moral et matériel qu'elle devra produire dans tout le pays. Ce succès que vous n'espériez peut être pas aussitôt, au debut d'une association de cette importance, qui exige tant de prudence, d'activité et de travail, ce succès, je me plais à le dire, est dû, premièrement, au talent que vous avez montré dans la direction de telles associations aux connaissances spéciales en ce genre, dont vous et le Président, avez fait preuve depuis le commencement des opérations de la société, ainsi qu'à la manière franche et ouverte avec laquelle vous avez offert à la considération et à l'examen d'un public intelligent toutes les particularités, qui se rattachent au fonctionnement de semblables institutions en Europe, en publiant un journal mensuel qui fait honneur à vos sentiments comme à votre habilité. Et il est dû, en second lieu, au bon sens, à l'esprit d'ordre et d'économie qui distingue la population de ce pays, aussi bien qu'au sentiment de la famille, qui n'est jamais plus fort que chez un peuple qui, comme celui du Canada redoute d'autant plus les privations et la pauvreté qu'il est moins fait à la vue, moins préparé aux épreuves du pauperisme qui rouge les grandes villes et les pays surabondamment peuplés. 'Continuez, MM., a répandre des idées humanitaires, redoublez de zèle et d'activité pour la propagation et la diffusion de votre œuvre philanthropique, et avant qu'il soit peu de temps, vous aurez obtenu les plus beaux résultats qu'il soit possible d'espérer, vous aurez acquis l'estime la plus méritée et la plus enviable pour celui qui aime son pays et ses semblables, celle d'avoir contribué à la prosperité sociale. Vous rangerez à votre opinion à votre cause, à la cause de l'association, et de la 'protection mutuelle' tous les esprits sérieux, tous les hommes bien-pensants que l'indifférence et l'égoisme ne rendent pas sourds à la voix de l'humanité, et aveugles sur les moyens de répandre le bien-être, la prospérité et la civilisation parmi les hommes. Tous les jeunes gens prudents, tous les pères de famille prévoyants formeront une phalange invincible aux assauts de la fortune si capricieuse, dans les coups qu'elle porte aveuglément de tous côtes. A en juger par la condition présente de la société, ceux même qui par insouciance prevention, au défaut de connaissances positives sur la valeur et le mode de fonctionnement d'une association semblable ou refusé ou négligé de co-opérer avec nous, seront bientôt désireux de faire leur part dans le bien commun en grossissant les rangs de ceux qui, pour leur propre sureté ou le bien de leurs concitoyens, se sont réunis en association mutuelle afin de prévenir les maladies en encourageant la moralité, et en adoucir l'amertume et les angoisses par des épargnes faites en temps opportun. Je dis plus. Connaissant la prospérité constante de ces sociétés en Angleterre et ailleurs depuis plus d'un demi-siècle; ayant puisé dans la lecture d'écrivains habiles et judicieux, la connaissance de la beauté et de la solidité des principes, qui font le succès des opérations de ces sociétés, je regarde comme physiquement impossible la faillite et le découragement d'une telle association en Canada. Avec ces principes, la constitution et les règlements qui dérigent la société Américaine Britannique il me paroit aussi sûr qu'une démonstration mathématique de la distance du soleil à la terre, que la prosperité de la société et le bien qu'elle doit produire seront en proportion exacte et invariable de l'encouragement du public, de la co-opération et du nombre des associés, et je ne crains pas le blâme ou le desaveu de mes concitoyens en reprochant à ceux qui pourraient la discréditer ou lui refuser un généreux appui de manquer de sentiments patriotiques. Toute foible que soit ma voix je sais qu'elle ne manquera pas d'écho et que l'appel que je fais à l'esprit d'union et de protection de chacun sera entendu de mes compatriotes. Il est vrai que les Canadiens-Français, ont été et seront encore plus lents à profiter des bénéfices et des autres avantages de la société. Mais ce fait prévu d'avance ne tient pas au défaut de prévoyance des Canadiens qui ne le cedent a aucun autre peuple sous ce rapport, mais bien à leur inexpérience des différents systèmes d'association qui sont connus et mis en pratique depuis longtemps en Europe, et par ceux qui n'en ont pas perdu le souvenir en venant s'établir dans ce pays. Mais les résultats donnent à présumer que cette différence n'existera pas longtemps, et la société ne pourrait désirer rien de plus jusqu'à présent si elle n'avait pas recontré quelques hommes influens qui, tout en reconnaissant la solidité de ses principes et leur convenance aux besoins généraux ont mieux aimé dire et répéter que la chose ne réusserait pas parmi les Canadiens plutôt que de se donner la moindre peine d'en assurer le succès. Si leur co-opération n'était pas indispensable elle eut été utile pour donner un plus grand élan à la société, et la moindre faveur que nous puissons demander de ceux-là c'est de peser la valeur et l'importance du sujet; de s'informer du mode d'action, et du fonctionnement de l'institution avant de hasarder une opinion défavorable qui ne serait justifiable qu'autant qu'elle serait fondée. Car si l'homme peut quelquefois rester étranger aux questions qui ne touchent pas immédiatement ses intérêts personnels, il est également vrai qu'il contracte certaines obligations envers ses concitoyens qu'il ne lui est pas permis de négliger, ou qu'il ne remplit pas en affectant de l'indifférence pour des principes sociaux utiles ou en déprécient des idées, d'economie, d'industrie, de prévoyance et de moralité, lorsqu'on lui demande de leur donner du poids, et de les faire fructifier dans la direction la plus favorable par l'influence de sa position et de ses talents. Quant à la société Americaine Britannique, considérant les fondements sur lesquels elle s'appuie et les garanties qu'elle offre, je n'hesite pas à dire que, si elle n'avait obtenu qu'un demi-succès la faute eut été, non pas à ceux qui avec des talents et des connaissances propres à la bien dériger ont eu l'heureuse idée de l'implanter sur le sol Canadien, mais bien plutot aux personnes apathiques qui en refusant leur concours lui auraient enlevé la condition la plus essentielle de sa vitalité, l'accroissement en nombre des membres de l'association.

Qui ne voit, en effet, que dans une société de bienveillance et de protection mutuelle, où tous les membres également interessés à la prosperité des affaires exercent un droit de contrôle et de surveillance sur les officiers de l'institution choisis par eux et parmi eux, au moyen d'un bureau de directeurs qui ainsi que les officiers sont élus et réeligibles annuellement, qui ne voit des-je, que sa force numérique fait aussi sa force morale et garantit l'exactitude et la sureté de ses transactions ordinaires? Mais nous n'avons pas à craindre pour la S. A. B., que l'encouragement lui fasse défaut. Après un débat aussi satisfaisant et le retentissement, qu'elle a eu dans toutes les parties de cette province où elle est deja organisée et en opération, je n'entretiens pas l'ombre d'un doute sur ses destinées futures. Je me félicite d'y appartenir et je m'estimerai heureux de pouvoir contribuer pour quelque chose dans le bien général qu'elle est destinée à répandre au milieu de nous.

Le but ostensible de la S. A. B. est d'assurer à tous ses membres dans le cas où le travail viendrait à leur manquer par cause de maladie, d'infirmité ou d'accidents, des secours pécuniaires, proportionnés à la valeur, au montant, de la contribution annuelle. Or comme on voit peu de personnes assez heureuses pour échapper pendant de longues années aux atteintes de la maladie, aux accidents, ou aux infirmités; que beaucoup, au contraire, en sont plus d'une fois les victimes, la plupart des membres si non tous, en ne sortant point des rangs de la société, sont certains de retirer tôt ou tard le fruit de leur prevoyance et de leur économie, et plusieurs au delà de leur contribution, dans un temps nécessiteux, dans des jours d'épreuve qui en doublent, qui en décuplent pour eux la valeur. Ceux mêmes en petit nombre, qui seraient assez favorisés du ciel pour ne jamais rien réclamer de la société, seraient certainement dédommagés de leur petit sacrifice par la sécurité d'avoir mis leurs familles à l'abri des coups du sort; et ils trouveraient la recompense de leurs conduite dans le plaisir et la satisfaction d'avoir contribué, sans se nuire, au soulagement des souffrances de leurs semblables. Mais à part ces considérations, et dussions-nous n'avoir jamais besoin des secours de la société, je dis encore que pour les sept-huitième des membres l'argent déposé serait un argent mis à intérêt. En effet, tout tant que nous sommes, quelque soit notre profession ou notre genre d'occupation nous avons intérêt à aggrandir le cercle de nos relations sociales afin d'obtenir plus d'encouragement et plus l'emploi. Or où trouverait-on un plus sur moyen d'augmenter le nombre de nos connaissances et de nos amis qu'en s'aggrégeant à une société de protection mutuelle où tous les membres doivent bientôt se connaitre pour avoir ensemble des rapports de bienveillance? La recommandation que nous recevons de nos coassociés nous est d'un grand service et vaut bien, sans doute, les dépots que nous fesons à la caisse de l'association, quand même il *ne serait pas* prouvé que nous en aurons besoin quelque-jour. Au reste combien de fois arrive-t-il, aux gens de toute condition, de faire des dépenses inutilement, et mal à propos qu'ils se seraient épargnées s'ils avaient déposé quelques jours avant dans une société bienveillante, l'argent destiné à des plaisirs sans profit et payés souvent beaucoup plus qu'ils ne valent? Tout le monde pourrait faire des commentaires à n'en plus finir sur la verité pratique de cette remarque et fût-elle la seule raison de parler en faveur de la Société Bienveillante Canadienne que je croirais donner l'avis le plus utile et le plus charitable en recommendant à toutes les jeunes épouses et en particulier à celles des classes ouvrières et industrielles, d'engager leurs maris, de s'y assurer le plustôt possible, par tous les moyens affectueux dont elles sont capables. La sureté de leur famille contre les souffrances et la pauvreté, la conduite rangée, economique et morale de leurs époux dépandent peut-être de leur décision à cet égard. Les jeunes gens, encore célibaires ont aussi de puissants motifs de s'y aggréger afin d'acquirir de bonne heure des habitudes, d'ordre, de sagesse et d'économie. Tout le monde, en un mot, doit encourager une association qui promet et garantit d'aussi précieux résultats, et ne pas oublier que nous sommes tous intéressés directement ou indirectement, à son extension la plus générale, à son succès le plus complet. Nous pouvons dès aujourd'hui anticiper le plus grand bien social de l'influence de notre société et comme je ne mets pas en doute l'ésprit de prévoyance et le sentiment d'amour de la famille de la population Canadienne-Française, j'ai la conviction d'en voir un grand nombre se ranger sous le bannière protectrice de l'institution.

UN MEMBRE DE LA S.B.A.B.

On voudra bien faire attention à l'annonce de la Société de Bienveillance Canadienne, que l'on trouvera dans une autre colonne. Le but que cette société se propose est digne d'éloges—assurer des secours pendant la maladie—économiser pour se mettre à l'abri du besoin, dans les cas fréquents de maladie et d'infirmité, et adoucir l'amertume des mauvais jours. Si les sociétés de ce genre étaient plus nombreuses, on n'aurait pas à déplorer aussi souvent le spectacle de la misère et de la pauvreté. La porte est ouverte à toutes les classes, à tous les moyens, et les directeurs parmi lesquels se trouvent des Canadiens-Français, ne négligent rien pour augmenter, de plus en plus, l'efficacité de l'association. Nous ne pouvons qu'engager tout le monde, surtout les ouvriers et les journaliers dont les ressources sont précaires à s'y aggréger.—*Le Pays, Montreal.*

SOCIETE DE BIENVEILLANCE CANADIENNE.—Le programme de cette société se trouve dans nos annonces de ce jour. Nous engageons tous nos lecteurs et leurs amis à le lire avec attention. Dans notre jeune pays, on ne saurait trop encourager de semblables institutions de cette nature. En matière politique, les associations sont souvent nécessaires pour lutter par des efforts persévérants, le venin des réformes radicales qui prévalent les résultats. Quand il s'agit de bienfaisance, l'association est indispensable pour améliorer la condition des classes inférieures de la société, un heureux moyen de traverser les mauvais jours. Imitons la fourmi: comme elle, amassons quelque chose pendant l'été; mettons le soigneusement de côté, réservé et nous serons sûrs de trouver quand l'hiver arrivera.

LE MONITEUR MENSUEL.—Nous avons reçu le premier numéro de ce journal qui paraîtra au commencement de chaque mois. Souscription (deux chelins six deniers par an.) Ce journal est spécialement destiné à propager les principes qui ont dirigé à la fondation de la Société Bienveillance Canadienne, sur la quelle nous avons appelé l'attention de nos lecteurs.—*Le Moniteur, Montreal.*

THE HARE AND TORTOISE—A FABLE.

BY LLOYD.

A fox and hound [illegible]
The *genius* of the neighb'ring plain,
Would oft deride the drudging crowd:
For geniuses are ever proud.
He'd boast his flight 'twere vain to follow,
For dog and horse he'd beat them hollow;—
Nay, if he put forth all his strength,
Outstrip his brethren *half a length*.
A tortoise heard his vain oration,
And vented thus his indignation:
"O puss! it bodes thee dire disgrace
When I defy thee to the race.
Come, 'tis a match: nay, no denial,
I lay my shell upon the trial."
'Twas 'done' and 'done,' all fair, 'a bet,'
Judges prepar'd, and distance set.
The scampering hare outstrapp'd the wind;
The creeping tortoise lagg'd behind,
And scarce had pass'd a single pole
When puss had almost reach'd the goal.
"Friend tortoise," quoth the jeering hare,
"Your burden's more than you can bear;
To help your speed it were as well
That I should ease you of your shell:
Jog on a little faster, pr'ythee;
I'll take a nap, and then be with thee."
The tortoise heard his taunting jeer,
But still resolv'd to persevere:
On to the goal securely crept,
While puss unknowing soundly slept.
The bois were won, the hare awoke,
When thus the victor tortoise spoke:
"Puss, though I own thy quicker parts,
Things are not always done by starts.
You may deride my awkward pace;
But *slow* and *steady* wins the race."